RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

COMPTES DE LIQUIDATION

Comptes certifiés conformes par le liquidateur le 19/08/2024

ZS

COMPTES DE LIQUIDATION

Comptes certifiés conformes par le liquidateur le 19/08/2024



TELEDEC.fr
Partenaire EDI agréé par l'État

321 BILINGUE

Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 01/01/2024 au 19/08/2024

Document reçu par les services fiscaux le 07/01/2025 à 14:43

DGFiP N° 2033-A-SD **2024**

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise | 321 BILINGUE - SIREN : 893539882 | Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois | 8 | Durée de l'exercice précédent | 12 |

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 19/08/2024 Net 3	Exercice N-1 clos le 31/12/2023 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028		030			
	Immobilisations financières (1)	040		042			
	TOTAL I (5)	044		048			
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
	Créances autres (3)	072	100	074		100	100
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	0	086		0	0
	Charges constatées d'avance	092		094			
	TOTAL II	096	100	098		100	100
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	100	112		100	100

PASSIF

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		120	100	100
	Ecarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées		130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131	132		
	Report à nouveau		134	-284	-284
	Résultat de l'exercice		136	0	0
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	TOTAL I		142	-184	-184
Provisions pour risques et charges	**TOTAL II**		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés		166		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	172		
	Comptes courants d'associés		173	284	284
	Autres dettes		175		
	Produits constatés d'avance		174		
	TOTAL III		176	284	284
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		180	100	100

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	0
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	0

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD **2024**
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise `321 BILINGUE - SIREN : 893539882` ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE						N clos le 19/08/2024	N-1 clos le 31/12/2023
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	209	0	210			
Production vendue biens		215	0	214		0	0
Production vendue services		217	0	218		0	0
Production stockée				222			
Production immobilisée				224			
Subventions d'exploitation reçues				226			
Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234			
Variation de stock (marchandises)				236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240			
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier		immobilier			242			
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243		244			
Rémunérations du personnel				250			
Charges sociales				252			
Dotations aux amortissements	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		254			
Dotations aux provisions				256			
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger	259		262			
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270			
Produits financiers	**(III)**			280			
Produits exceptionnels	**(IV)**			290			
Charges financières	**(V)**			294			
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes	**(VI)**	347	300			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		348				
Impôts sur les bénéfices	**(VII)**			306			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310			

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2	312		314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles	316			
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles	322			
	Impôts et taxes non déductibles	324			
	Divers dt intérêts excédentaires 247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC 248		330			
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier	(Part de loyers de réintégration) 249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	

DÉDUCTIONS								
	Entreprise nouvelle 986		Zone franche urbaine 987				342	
	Reprise d'entreprise en difficulté 981		Jeune entreprise innovante 989					
	Zone restruct. défense 127		Zone revitalisation rurales 138					
	Bassins d'emploi à redynamiser 991		Investissements et souscriptions outre-mer 344					
	ZFANG 44 quaterdecies 345							
	Bassins urbains à dynamiser – BUD 992		Zone de développement prioritaire 993					
Dont divers	Créance report en arrière du déficit			346			350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641				
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649				

Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352		354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)		356			
Déficits antérieurs reportables 0				360	0
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		372	

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : 321 BILINGUE - SIREN : 893539882 — **Néant** ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immoBILISATIONS en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Terrains		420		422		424		426		
Constructions		430		432		434		436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446		
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456		
Matériel de transport		460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497	0	498	0	499	
Autres immobilisations incorporelles	500		502	0	504	0	506	
Terrains	510		512	0	514	0	516	
Constructions	520		522	0	524	0	526	
Installations techniques, matériel et outillage industriel	530		532	0	534	0	536	
Installations générales, aménagements divers	540		542	0	544	0	546	
Matériel de transport	550		552	0	554	0	556	
Autres immobilisations corporelles	560		562	0	564	0	566	
TOTAL	570		572	0	574	0	576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR

Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values : Court terme	Long terme : 19%	Long terme : 15% ou 12,8%	Long terme : 0%
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589

Plus-values taxables à 19%	579		Régularisations	590		583	594	595
TOTAL				596		585	597	599

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : 321 BILINGUE - SIREN : 893539882 — **Néant** ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS

		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Installations générales agencements aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
	TOTAL à reporter	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	0
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	0
Déficits reportables	984	0
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	0

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	

N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	0
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	0
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 321 BILINGUE - SIREN : 893539882			**Néant** X
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 19/08/2024		Données en nombre de mois : 8	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-etablissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

DGFiP N° 2033-F-SD **2024**
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant [X]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 321 BILINGUE - SIREN : 893539882 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	**901**		**NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES**	**902**	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	**903**		**NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES**	**904**	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre ..... Nom complet .....
Nom marital ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Naissance : Date ..... N° Département ..... Commune ..... Pays .....
Adresse :

Titre ..... Nom complet .....
Nom marital ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Naissance : Date ..... N° Département ..... Commune ..... Pays .....
Adresse :

DGFiP N° 2033-G-SD **2024**
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant [X]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 321 BILINGUE - SIREN : 893539882 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique ..... **Dénomination** .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....
Adresse :

Forme juridique ..... **Dénomination** .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....
Adresse :

Forme juridique ..... **Dénomination** .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....
Adresse :

Forme juridique ..... **Dénomination** .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....
Adresse :

Forme juridique ..... **Dénomination** .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....
Adresse :

Forme juridique ..... **Dénomination** .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....
Adresse :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD (2024)
cerfa
N° 15252*10
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 **au** 19/08/2024 **ou Année :** 2024		
Dénomination de l'entreprise : 321 BILINGUE		**Néant** ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 893539882	**PME au sens communautaire**	☐
Régime de l'intégration fiscale *(article 223 A du CGI)* : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration *(article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)*		
	Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination, SIREN et adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos *(article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD*			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse *(article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD*			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat *(article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD*			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l' Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) x 10/90 + ligne 3) *(article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD*			
		dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'*article L 3141-32 du code du travail*	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire *(article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)*			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise *(article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés *(article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques *(article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles *(article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers *(article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés *(article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques *(article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire *(article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate *(article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » *(article 244 quater I)*			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières *(article 136 du CGI)*	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse *(article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche *(article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD*	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" *(article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD*	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité *(article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD*	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille *(article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique *(article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD*	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques *(article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art *(article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo *(article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales *(article 220 septdecies du CGI)*	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique *(article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD*	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé *(article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD*	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole *(article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif *(article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social *(article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD*	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD (2024)
cerfa
N° 15252*10
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 **au** 19/08/2024 **ou Année :** 2024		
Dénomination de l'entreprise : 321 BILINGUE		**Néant** ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 893539882	**PME au sens communautaire**	☐
Régime de l'intégration fiscale *(article 223 A du CGI)* : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration *(article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)*		
	Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination, SIREN et adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos *(article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD*			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse *(article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD*			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat *(article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD*			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l' Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) x 10/90 + ligne 3) *(article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD*			
		dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'*article L 3141-32 du code du travail*	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire *(article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)*			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise *(article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés *(article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques *(article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles *(article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers *(article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés *(article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques *(article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire *(article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate *(article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » *(article 244 quater I)*			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières *(article 136 du CGI)*	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse *(article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche *(article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD*	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" *(article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD*	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité *(article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD*	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille *(article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique *(article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD*	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques *(article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art *(article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo *(article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales *(article 220 septdecies du CGI)*	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique *(article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD*	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé *(article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD*	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole *(article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif *(article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social *(article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD*	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : 321 BILINGUE

SIREN : 893539882

Attestation produite le 07/01/2025

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD
2024
cerfa
N° 11084*25
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	19/08/2024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'emsemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du principal établissement
321 BILINGUE - SIREN : 893539882	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****
Adresse du siège social	Ancienne adresse en cas de changement
6 RUE DE TOURVILLE 93330 NEUILLY-SUR-MARNE FRANCE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	0		

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 *quindecies*)			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art 44 *sexies*	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies* -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 *terdecies*	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 *septies*	☐	Zone franche d'activité art.44 *quaterdecies*	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies*	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art 244 *quater* W (cocher la case) ☐

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché,.. un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :	☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	PENNYLANE

COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐

Comptable : ☐ Salarié ?

SAS LS COMPTA
50 RUE D HAUTEVILLE
75010 PARIS 10
FRANCE

Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	**Nom du prestataire ECF**	

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

		Si déposé néant, cochez la case :	☐

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS		
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	*a*	
	payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		*c*	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		*d*	
Montant des autres distributions:			
		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		*j*	
Montant des revenus répartis		***Total (a à h)***	

J	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS						
Nom prénoms domicile qualité (associé,ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements

K	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			0
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
MVLT imposées		à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

M	OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus délivrés		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des Finances publiques

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE
TAX CLEARANCE CERTIFICATE

Numéro de délivrance *Certificate number* : 19302702

La société désignée ci-dessous *The company named below* :

DENOMINATION DE LA SOCIETE *Name of the company* :
SAS 321 BILINGUE

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT *Address of the main establishment* :
6 RUE DE TOURVILLE
93330 NEUILLY-SUR-MARNE

N° SIREN *Tax identification number (SIREN number)* : 893539882

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes
is in good standing with respect to the following tax obligations :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
Filing of corporate income tax and VAT returns
- Paiement de la TVA[1]
Payment of VAT
- Paiement de l'impôt sur les sociétés[1]
Payment of corporate income tax

Date de délivrance *Date of issue* : **22/04/2025**

Service gestionnaire *The administrative service* :
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES NEUILLY-SUR-MARNE
EQUIPE IFU 1
5 RUE MARTYRS DE LA DEPORTATION
93331 NEUILLY SUR MARNE CEDEX

Tél. : [redacted]

[redacted]

[1] Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge *Including any penalties*

[redacted]

Urssaf
Au service de notre protection sociale

Attestation
Employeur

Urssaf - service Première Embauche
93518 Montreuil Cedex

Nous contacter
Depuis votre espace en ligne urssaf.fr
Par téléphone au 0806 803 895
de 9 h à 17 h
(service gratuit + prix appel)

Références
N° Siret : 893 539 882 00017

321 BILINGUE (321 BILINGUE)
6 RUE DE TOURVILLE
93330 NEUILLY-SUR-MARNE

CHAMPS SUR MARNE, le 11 octobre 2024

Objet : attestation de non-inscription

Madame, Monsieur,

Je certifie que :

321 BILINGUE (321 BILINGUE)
[redacted]
Code APE : Formation continue d'adultes (85.59A)

n'est pas inscrit auprès de notre organisme.

La présente attestation est délivrée, sous réserve de contrôles ultérieurs, pour servir et valoir ce que de droit.

Le directeur ou son délégataire
M. BOUNOUH,
Votre conseiller

[redacted]

mé !

Tous les mois, recevez l'actualité adaptée à vos besoins dans la lettre d'information "A vos côtés". Abonnez-vous sur www.urssaf.fr/lettres-info.

L'Urssaf collecte et traite vos données personnelles strictement nécessaires à l'exécution de ses missions d'intérêt public.
Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, consultez la politique de confidentialité : www.urssaf.fr/confidentialite

Siège social : Urssaf Ile-de-France - 22/24 rue de Lagny - 93518 MONTREUIL